

Étant donné qu'on s'intéresse aujourd'hui à la détention surveillée comme moyen de dispenser des conseils et de suivre les sujets, de préférence au foyer même de l'enfant afin de conserver et de renforcer les liens de famille, quand c'est possible, on note avec intérêt que le nombre de cas ainsi réglés est constant.

**31.—Traitement des délinquants, d'après les genres de condamnation, 1941-1950**

(Sauf Terre-Neuve)

NOTA.— Voir le nota au haut du tableau 22, p. 318.

Année	Réprimandé		Surveillance du tribunal		Protection des parents		Amende ou restitution		Détention indéfinie		À l'école de formation		Sursis de peine		Châtiment corporel	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1941.....	422	4-1	5,024	48-7	130	1-3	1,397	13-6	139	1-3	1,332	12-9	1,381	17-8	35	0-3
1942.....	432	3-7	3,069	26-1	83	0-7	2,203	19-6	117	1-0	1,445	12-4	4,249	36-1	51	0-4
1943.....	464	4-5	2,854	27-7	140	1-4	1,962	19-0	101	1-0	1,401	13-6	3,322	32-3	52	0-5
1944.....	395	4-0	2,780	28-0	112	1-1	2,547	25-7	92	1-0	1,376	13-9	2,551	25-7	64	0-6
1945.....	352	3-9	2,698	30-3	109	1-2	2,367	26-6	65	0-7	1,348	15-1	1,947	21-9	23	0-3
1946.....	233	3-0	2,291	29-2	67	0-8	1,854	23-6	53	0-7	1,180	15-0	2,150	27-4	28	0-3
1947.....	182	2-4	2,273	30-1	69	0-9	2,116	28-1	40	0-5	1,108	14-7	1,733	23-0	24	0-3
1948.....	248	3-4	2,201	30-8	55	0-8	1,850	25-8	47	0-7	1,120	15-6	1,622	22-7	12	0-2
1949.....	196	3-2	2,141	34-5	98	1-6	1,655	26-7	39	0-6	1,036	16-7	1,029	16-6	4	0-1
1950.....	354	5-5	2,392	37-3	94	1-4	1,148	17-9	26	0-4	1,144	17-8	1,257	19-6	3	0-1

**Section 4.—Crimes et délits à Terre-Neuve**

Le Code criminel du Canada a été proclamé à Terre-Neuve le 1<sup>er</sup> août 1950. Les données statistiques afférentes aux crimes et autres délits seront présentées de la même façon que celles des autres provinces pour 1951 et figurent dans le rapport pertinent. On a adopté des mesures législatives établissant des tribunaux de district et des magistrats ont été nommés dans les sept districts judiciaires de Grand-Falls—White-Bay, Bonavista-Twillingate, Trinity-Conception, Saint-Jean-Est, Saint-Jean-Ouest, Burin-Burgeo et Humber-St.-George's.

C'est la police de Terre-Neuve qui assure l'ordre et la paix dans la ville de Saint-Jean. Le 1<sup>er</sup> août 1950, la Gendarmerie royale du Canada a pris en charge la surveillance du reste de la province, y compris le Labrador, et a absorbé dans ses rangs environ 60 gardes forestiers qui auparavant surveillaient les régions rurales sous l'autorité du ministère terre-neuvien des Ressources naturelles.

**Jeunes délinquants.**—Les passages suivants qu'on a extraits du rapport du juge du tribunal des jeunes délinquants de Saint-Jean, à l'égard de l'année close le 31 mars 1950, fournissent un aperçu du problème que posent les jeunes délinquants dans cette province.

“Au cours de l'année, ce tribunal a enregistré des plaintes concernant les jeunes délinquants dans 127 cas (117 garçons et 10 filles), au regard de 147 pour l'année précédente. . . On a traduit des jeunes en justice en raison des principaux délits suivants: vol simple, vol avec effraction, dommages aux biens, absence de l'école sans permission, tandis que les plaintes enregistrées contre les jeunes filles visaient surtout les tentatives de voies de fait et les vols.